

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

04/237 du 19.3.84
Décret n° 2103/6 portant versement, reclassement et nomination de Madame MABIALD née KEREBOU Germaine Institutrice de 3^e échelon des Cadres des Services sociaux (Enseignement).

(/IS/AS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 23/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 51.143/FP du 27.5.61 fixant le statut commun des cadres du personnel consulaire Diplomatique ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1^{er} § 2 ;
(/u le décret 73/143 du 24.2.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 5485/LP-DGTFP-MFP du 27.10.79 autorisant Madame MABIALD née KEREBOU Germaine, Institutrice de 1^{er} échelon à suivre des Etudes Supérieures, en Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) (régularisation) ;

(/u l'arrêté n° 8875/MEH-DGAS-MPAL du 17 Sept. 1982 portant nomination des Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) au titre de l'année 1980 (à 2 ans) ;
(/u la lettre n° 8826/MEH-DGECG-DOE du 27/10/1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 5.10.83.

(L) SECRET

Article 1er - En application des dispositions combinées des décrets n° 73-143 du 24.2.73 et 61.143 du 26.7.61 susvisés, Madame MABIALO née MEMBOU Germaine, Institutrice de 3^e échelon, indice 700, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures (DES) spécialité : Relations Internationales est versée dans les cadres du personnel diplomatique et consulaire, reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Secrétaire des Affaires Etrangères de 1^{er} échelon, indice 790 Acc = néant.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Affaires Etrangères

Pierre NZE

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MANSIONA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEMOUNDOZOU

APPLICATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP-DTP..... 3
- DGE..... 3
- DCF..... 1
- ME..... 3
- DCS-IR..... 3
- INTENSEL..... 1
- SGCM-B/C..... 2